



**Ambassade de France aux Emirats Arabes Unis
Service économique régional d'Abou Dabi
Ambassade de France en Arabie saoudite
Service économique de Riyad**

15 juillet 2021

Accord de coopération en matière de propriété intellectuelle avec l'Arabie saoudite

Signature d'un protocole de coopération le 12 juillet à Riyad, entre M. Pascal Faure, directeur général de l'INPI et le président de l'Autorité saoudienne de la Propriété intellectuelle SAIP (*Saudi Authority for Intellectual Property*), Dr. Abdulaziz Al-Swailem. L'accord définit un cadre pour des échanges d'expériences dans le domaine de la propriété industrielle et différentes modalités de coopération.

La cérémonie a été l'occasion d'une présentation des initiatives lancées par la SAIP telles que le programme d'habilitation à la Propriété Intellectuelle (*IP enablement*), le programme de défense de la PI (*IP enforcement*) et le programme de sensibilisation des PME à la PI (*IP clinic*). M. Faure a fait état des activités de l'INPI, notamment dans le domaine de l'accompagnement des entreprises. Il a mentionné les dispositions adoptées par la loi PACTE en 2019, relatives à la propriété intellectuelle visant à accroître la robustesse, la progressivité et la sécurité juridique des titres français. Ces dispositions renforcent le rôle de l'INPI au sein de l'écosystème national et international de la propriété intellectuelle et alignent les procédures françaises sur les meilleurs standards internationaux. Une présentation a été faite du guichet unique de l'INPI, qui va positionner l'Institut comme un acteur incontournable dans la création d'entreprises en France.

L'accord prévoit un plan d'actions sur neuf thèmes, dont les Indications Géographiques (IG) constituent un axe majeur. Ce sujet intéresse vivement la partie saoudienne dans un environnement régional de forte influence américaine qui promeut la protection des marques. Sur le volet des IG agricoles, une contribution de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) est prévue.

Une coopération dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle est prévue. Cet axe est de première importance pour les entreprises françaises exposées à la contrefaçon, en particulier dans le secteur du luxe. Cette coopération portera sur des actions de sensibilisation en matière de lutte anti-contrefaçon avec un volet sur les sanctions en matière de contrefaçon qui ne sont pas dissuasives à ce jour en Arabie saoudite.

Le plan d'actions contient également les thématiques suivantes :

- transfert de technologie, sujet majeur pour protéger les droits de propriété intellectuelle des entreprises dans les domaines de l'innovation ;
- réglementation des métiers de la propriété intellectuelle pour assurer le niveau de qualification requis des professionnels représentant les entreprises titulaires de droits de propriété intellectuelle auprès de la SAIP et d'autres instances compétentes (douanes, police, ...) ;
- sensibilisation des PME à la propriété intellectuelle pour favoriser leur développement ;
- présentation des programmes de formation du Centre d'Étude International de la Propriété Intellectuelle (CEIPI) pour former les acteurs d'Arabie saoudite dans cette université française de renommée mondiale.

Commentaires

L'accord signé entre l'INPI et la SAIP, autorité homologue saoudienne, a bénéficié d'une bonne visibilité médiatique.

La réception organisée à la Résidence de France à l'issue de la signature a permis au directeur général de l'INPI et à son homologue de la SAIP d'échanger avec des représentants d'entreprises françaises confrontées à la contrefaçon et à la protection des droits de propriété intellectuelle.

La coopération qui s'engage bénéficiera pleinement à l'écosystème de PME saoudiennes que les autorités souhaitent voir se développer. Elle positionne la France en partenaire de premier plan pour la mise en œuvre de la diversification de l'économie saoudienne tout particulièrement dans les secteurs de l'innovation et des technologies.

Jinane Kabbara et Laurent Estrade